## DEPARTEMENT DE LA CORREZE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	2
Votants	9
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 24-06-2024 Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

<u>Conseillers présents</u>: Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT, Yoann ROUQUIÉ

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE pouvoir à Didier

DUBUIS, Caroline PICARDA pouvoir à Claude VILLENEUVE, Conseillers absents non excusés: Adrien LEBAS, Franck CAMUS

OBJET : Subvention attribuée à l'association « Les Restaurants du Cœur de la Corrèze »

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention de « Les Restaurants du Cœur de la Corrèze ».

Face à la hausse du nombre des bénéficiaires des restaurants du cœur, les aides habituelles de l'Etat, du Département, de l'Europe et des donateurs, particuliers et entreprises ne suffisent plus.

Sachant que plusieurs foyers de la commune sont bénéficiaires des restos du Cœur, le Maire propose au Conseil de faire un geste.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de verser une subvention de 150 € à l'association « Les restaurants du Cœur de la Corrèze »,

CHARGE M. le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

Pour copie conforme, Le Maire,



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2024 Publication : 06/07/2024

